Grève à Radio France du 19 mars au 16 avril 2015

CAISSE DE SOLIDARITE

A TOUS LES SALARIE-ES AYANT FAIT GREVE :

Nous venons de vivre le plus long mouvement de grève de l'histoire de Radio France, pour la défense de nos emplois et de nos missions de service public. A cette occasion la solidarité qui s'est manifestée a permis de constituer une caisse de grève. Le moment est donc venu de la redistribuer aux salarié-es qui ont été grévistes sur la période du 19 mars au 16 avril 2015 et qui en exprimeront le besoin.

Nous tenons à rappeler que cette caisse est ouverte à **TOUTES et TOUS les salarié-es** de Radio France ayant fait grève durant ce mouvement.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CALCUL POUR LA REDISTRIBUTION :
Faire bénéficier en priorité :

- **Les bas salaires.**
- **Les grévistes longue durée**

Pour que la répartition soit la plus juste possible, la commission doit impérativement recenser l'intégralité des demandes. La DRH s'est engagée à adresser à chaque salarié gréviste un décompte écrit de ses jours de grève, et à ne pas dépasser un maximum de prélèvement de 3 jours par mois, ce à compter de la paie du mois de juin 2015 pour les CDI et les CDD. Nous vous demandons donc de vérifier les informations vous concernant et de vous manifester pour bénéficier de la caisse de solidarité **avant le 30 juin 2015** en remplissant le formulaire ci-dessous. Il faudra ensuite y joindre une photocopie de toutes les pages du bulletin de paie justifiant vos retenues sur salaire, ce à compter de la paie du mois de juin 2015 pour les CDI et les CDD, ainsi que la copie du décompte des indemnités chômage pour les CDDU. Documents à adresser chaque mois par courrier au CCE Radio France, 116 avenue du Président Kennedy, 75220 Paris Cedex 16, ou à déposer au CE Paris (pièce 7458), à l'attention de la commission caisse de solidarité pour le mouvement de grève de mars-avril 2015.

NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION COMPLEMENTAIRE.

RESTEZ SOLIDAIRES AVEC LES GREVISTES :
LES DONS SONT ENCORE POSSIBLES JUSQU'AU 30 JUIN 2015

Les membres de la commission caisse de solidarité pour le mouvement de grève de mars-avril 2015,
Le vendredi 5 juin 2015

Je fais appel à la caisse de solidarité
Nom, prénom : ……
Service, fonction : ……
Téléphone, n° bureau : ……
Nombre total de jours de grève mentionné sur le décompte remis par la direction : ……..

IMPORTANT : joindre les photocopies :

Avant le 30 juin 2015 : - du décompte du nombre de journées de grève remis par la direction.
Chaque mois : - de toutes les pages des bulletins de salaire avec retrait des jours (« absence non rémunérée »).
- du décompte des indemnités chômage pour les CDDU.

Signature

Documents à déposer au CE Paris (pièce 7458) ou à adresser par courrier à CCE Radio France
116 avenue du Président Kennedy, 75220 Paris Cedex 16